

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE SOUTIEN RELATIF A LA PENIBILITE (FNSP)

I. IDENTIFICATION DE VOTRE ENTREPRISE

Raison Sociale:

N° SIREN :

Nom du représentant légal de l'Entreprise :

Effectif de l'entreprise :

Nombre d'établissements de l'entreprise :

Adresse :

Code postal :

Ville :

☎ :

Courriel :@.....

Personne responsable du projet :

• Prénom - Nom	
• Fonction	
• Téléphone	
• Courriel	

Nombre d'établissements concernés par l'appel à projet (quel que soit leur situation géographique) :

Effectif total concerné :

SIRET	Raison sociale	Code postal

Si le nombre d'établissements concernés est important, vous pouvez joindre une liste à votre dossier mentionnant le numéro SIRET, la raison sociale et le code postal pour chacun.

2. DESCRIPTIF DE VOTRE PROJET

Tout élément susceptible de compléter votre dossier et d'aider à la compréhension de votre projet peut être joint à votre dossier.

2/1. Contexte et enjeux

A - Présentez votre entreprise et le cas échéant, les établissements concernés par la mise en œuvre de votre projet. (Activité, nombre de salariés, ...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

B - Quel(s) type(s) de problème(s) lié(s) à pénibilité rencontrez-vous dans votre entreprise (nombre, intensité, situations de travail, population et lieux concernés) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

C - Avez-vous déjà mis en œuvre des actions pour prévenir la pénibilité au sein de votre entreprise ?

Oui Non

D - Si oui, lesquelles ?

Programmes d'actions Accord ou plan de prévention de la pénibilité
 Accord d'entreprise Autre

E - Précisez :

.....
.....
.....
.....

2/2. Objectifs du projet

F - Quels sont les objectifs de votre projet ?

.....
.....
.....
.....

G - Quels effets en attendez-vous en termes de réduction de la pénibilité ?

.....
.....
.....
.....
.....

H - Quelles modalités d'évaluation (bilan, indicateurs...) avez-vous prévues ?

.....
.....
.....
.....
.....

I - Avez-vous prévu de valoriser votre projet ?

Oui Non

J - Si oui, comment (communication, transfert de compétences, échanges de bonnes pratiques...) ?

.....
.....
.....
.....
.....

2/3. Votre démarche

K - Comment avez-vous construit votre projet ? Y avez-vous associé vos salariés, les représentants du personnel ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

L - Quelles sont les étapes et actions prévues dans votre projet (Précisez bien pour chacune des étapes ce qui va être réalisé, qui va les mener, dans quel délai...) ? Dans quel calendrier s'inscrivent-elles ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. BUDGET PRÉVISIONNEL DE VOTRE PROJET

OBJECTIFS ET MOYENS DE PREVENTION		MONTANTS EN K€ (arrondis au millier d'Euro supérieur) maximum prévu						
Action prévue	Facteur de pénibilité ¹	En 2012		En 2013		En 2014		Autres Aides et subventions sollicitées
		Coût interne	Coût externe	Coût interne	Coût externe	Coût interne	Coût externe	
TOTAUX								

NB : Les coûts internes correspondent aux salaires chargés et les coûts externes doivent être indiqués HT.

¹ Cf. liste en documents complémentaires d'information à la fin de ce dossier
 Dossier de demande de subvention
 Au fonds national de soutien relatif à la pénibilité

4. PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Votre projet ne pourra être examiné qu'à la remise du dossier complet qui comprend :

Annexe 1 : L'accord de branche de référence ou l'accord d'entreprise créant un dispositif d'allègement ou de compensation de la charge de travail des salariés occupés à des travaux pénibles.

Annexe 2 : L'avis des CHSCT ou des Délégués du Personnel sur le projet, s'il en existe dans l'entreprise

Annexe 3 : L'accord ou le plan d'action de prévention de la pénibilité s'il existe

Annexe 4 : Les documents relatifs aux prestataires de service (consultants, experts, formateurs, laboratoires,...) :

- Proposition complète et devis détaillé
- Références des prestataires de service en termes d'Amélioration des Conditions de Travail (organisation du travail, gestion des ressources humaines, ergonomie, volet technique...).

Annexe 5 : La copie des courriers de demandes ou d'attribution d'autres subventions

5. DOSSIER À RETOURNER À

Votre demande dûment complétée est à retourner avec les pièces justificatives à la caisse régionale de votre siège ou de votre établissement principal, par courrier recommandé avec accusé de réception (adresse de votre caisse, cf. liste ci-après).

Votre dossier ne pourra être examiné qu'au vu du dossier complet accompagné de toutes les pièces justificatives. En tout état de cause, la subvention ne pourra porter que sur les dépenses engagées à compter de la date de réception du dossier conforme par la caisse (accusé réception faisant foi).

6. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) (nom, prénom et fonction) :

.....

Représentant de l'entreprise :

.....

Adresse

.....

- Atteste avoir pris connaissance du cahier des charges de l'appel à projet,
- Et certifie sur l'honneur :
 - l'exactitude des renseignements portés ci-dessus,
 - que l'ensemble des salariés de l'entreprise est affilié au régime général de la Sécurité sociale,
 - que l'entreprise est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
 - que l'entreprise ne fait pas l'objet d'une procédure collective prévue au livre VI du code du commerce
 - que l'entreprise est en règle avec les conditions de désignation et de fonctionnement des institutions représentatives du personnel,
 - que l'entreprise n'a pas sollicité d'autres subventions que celles citées dans ce dossier.

Établie à..... le,.....

Signature

7. ELÉMENTS COMPLÉMENTAIRES D'INFORMATION

7/1. Facteurs de pénibilité listés dans le texte de loi

La pénibilité (Art. L.4121-3-1 du Code du travail) est caractérisée par deux conditions cumulatives :

1. Une exposition à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé,
2. Ces facteurs sont liés à des contraintes physiques marquées, un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail.

Les facteurs fixés par décret (Art. D.4121-5 du Code du travail):

- Au titre des contraintes physiques marquées :
 - o Les manutentions manuelles de charges définies à l'article R. 4541-2,
 - o Les postures pénibles définies comme positions forcées des articulations,
 - o Les vibrations mécaniques mentionnées à l'article R. 4441-1.
- Au titre de l'environnement physique agressif :
 - o Les agents chimiques dangereux mentionnés aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60, y compris les poussières et les fumées,
 - o Les activités exercées en milieu hyperbare définies à l'article R. 4461-1,
 - o Le bruit mentionné à l'article R. 4431-1,
 - o Les températures extrêmes.
- Au titre de certains rythmes de travail :
 - o Le travail de nuit dans les conditions fixées aux articles L. 3122-29 à L. 3122-31,
 - o Le travail en équipes successives alternantes,
 - o Le travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence contrainte, imposée ou non par le déplacement automatique d'une pièce ou par la rémunération à la pièce, avec un temps de cycle défini.

7/2 Coordonnées et contacts dans vos caisses régionales (Carsat, Cram, CGSS)

Caisse régionale	Adresse	CP	Ville	Contact		
				Nom	Tél.	Courriel
CARSAT ALSACE MOSELLE	14, rue Adolphe Seyboth CS 10 392	67010	STRASBOURG CEDEX	Pascal SCHOCH	03 88 14 33 00	pascal.schoch@cramam.cnamts.fr
CARSAT AQUITAINE	Quartier du lac 80, avenue de la Jallère	33053	BORDEAUX CEDEX	Bernard MENU	05 56 11 64 31	prevdin@carsat-aquitaine.fr
CARSAT AUVERGNE	48-50 boulevard Lafayette	63058	CLERMONT-FERRAND CEDEX 1	Micheline VALENTE	04 73 42 70 31	micheline.valente@carsat-auvergne.fr
CARSAT BOURGOGNE FRANCHE COMTE	ZAE Cap Nord - 38, rue de Cracovie	21044	DIJON CEDEX	Patrick FERRY	03 80 70 50 50	patrick.ferry@carsat-bfc.fr
CARSAT BRETAGNE	236, rue de Châteaugiron	35030	RENNES CEDEX 9	Jean-Michel FOUGERES	02 99 26 70 09	drp.direction@carsat-bretagne.fr
CARSAT CENTRE	36 rue Xaintrailles	45033	ORLEANS CEDEX 1	Denis LEGRET	02 38 79 70 10	denis.legret@carsat-centre.fr
CARSAT CENTRE OUEST	4 rue de la Reynie	87037	LIMOGES CEDEX	Patrick BARDET	05 55 45 39 02	patrick.bardet@carsat-centreouest.fr
CARSAT LANGUEDOC ROUSSILLON	29, cours Gambetta	34068	MONTPELLIER CEDEX 2	Jean-Claude COMBAUD	04 67 12 95 30	jean-claude.combaud@carsat-lr.fr
CARSAT MIDI PYRENEES	2, rue Georges Vivent	31065	TOULOUSE CEDEX 9	Bruno VINCI	05 62 14 88 21	bruno.vinci@carsat-mp.fr
CARSAT NORD EST	81/85, rue de Metz	54073	NANCY CEDEX	Agnès CRIGNON	03 83 34 15 34	pife@carsat-nordest.fr
CARSAT NORD PICARDIE	11, allée Vauban	59662	VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	Myriam BRION	03 20 05 79 39	contratprevention@carsat-nordpicardie.fr
CARSAT NORMANDIE	Avenue du Grand Cours	76028	ROUEN CEDEX	Arnaud ASSELIN	02 35 03 45 45	arnaud.asselin@carsat-normandie.fr
CARSAT PAYS DE LA LOIRE	2, place de Bretagne	44932	NANTES CEDEX 9	Jean-Michel BACHELOT	02 51 72 84 21	jean-michel.bachelot@carsat-pl.fr
CARSAT RHONE ALPES	26 rue d'Aubigny	69436	LYON CEDEX 3	Gaëlle POSTIC	04 72 91 96 96	fonds.penibilite@carsat-ra.fr
CARSAT SUD EST	35, rue George	13386	MARSEILLE CEDEX 20	Bernard GIRAUD	08 21 10 13 13	bernard.giraud@carsat-sudest.fr
CGSS GUADELOUPE	Immeuble CGRR - 4ème étage Rue Paul Lacave	97110	POINTE A PITRE	Annick MINATCHY-CELMA	05 90 21 46 00	annick.minatchy-celma@cgss-guadeloupe.fr
CGSS GUYANE	Espace Turenne Radamonthe Route de Raban BP n°7015	97307	CAYENNE CEDEX	Jean-Pierre POLLET	05 94 29 83 04	jean-pierre.pollet@cgss-guyane.fr
CGSS MARTINIQUE	Place d'Armes	97210	LE LAMENTIN CEDEX 2	Evelyne PARA	05 96 66 51 31	prevention972@cgss-martinique.fr
CGSS REUNION	DPRP 4 Bd Doret	97704	SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9	Alain IGLICKI	02 62 90 47 00	alain.iglicki@cgss.re
CRAM ILE DE France	17-19 place de l'Argonne	75019	PARIS	Jocelyne HUYBRECHTS	01 40 05 39 39	fnsf@cramif.cnamts.fr